

# COMMUNE DE PRANGINS

## RAPPORT DE LA COMMISSION AD-HOC CHARGÉE D'ETUDIER LE RAPPORT- PREAVIS 19/22

**Réponse municipale au postulat de Madame la Conseillère communale Joanna Baird « Pour une véritable gestion des déchets : transparente, pragmatique et préservatrice des ressources »**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le Rapport-Préavis municipal 19/22, s'est réunie à trois reprises : le 2 juillet à la déchetterie pour une visite d'observation, le 23 août pour une séance de travail et le 31 août pour une rencontre avec M. Bettems, délégué municipal en charge du dossier, qui a bien voulu répondre à nos questions. Nous le remercions de sa disponibilité. Ses réponses et précisions nous ont permis de rédiger ce rapport.

La commission s'est d'abord posé la question suivante : qu'est-ce qu'un déchet ?

Selon le règlement communal :

### *Article 2 Définitions*

- 1. On entend par déchets urbains les déchets produits par les ménages, ainsi que les autres déchets de composition analogue, provenant, par exemple, des entreprises industrielles, artisanales ou de services, des commerces et de l'agriculture.*
- 2. Sont notamment réputés déchets urbains : a) Les ordures ménagères, qui sont des déchets incinérables mélangés. b) Les objets encombrants, qui sont des déchets incinérables ne pouvant pas être introduits dans les récipients autorisés pour les ordures ménagères, du fait de leurs dimensions. c) Les déchets valorisables, qui sont des déchets homogènes collectés séparément pour être réutilisés, recyclés ou traités, tels que le verre, le papier, les déchets compostables, les textiles et les métaux.*

3. *Les déchets spéciaux sont les déchets définis comme tels par le droit fédéral, dont l'élimination exige la mise en œuvre de mesures particulières pour être respectueuse de l'environnement.*

Pour la plupart d'entre nous, un déchet (hors ordures ménagères) est un objet, une matière (organique ou non) ou un appareil dont on ne peut plus se servir, car détérioré, dangereux et/ou irréparable.

Pour d'autres, un déchet est simplement un élément qui ne sert plus ou ne plaît plus et qu'on choisit de jeter dans une benne. Une armoire en parfait état devient un déchet au moment où elle est dans la benne. Chaque personne est donc libre de transformer n'importe quel bien de consommation en déchet par la simple action de le laisser à la déchetterie. Peu importe s'il est tout neuf, fonctionnel, ou précieux.

Par son postulat, Mme Joanna Baird soulève le point central de cette problématique, à savoir la masse gigantesque de « déchets » générée par notre société de consommation effrénée. En plus du coût écologique, cette masse de déchets pèse lourdement sur les finances communales.

Comment y remédier sachant que les mauvaises habitudes sont beaucoup plus difficiles à perdre qu'à prendre ?

#### **Transparence, information et communication régulière :**

L'information est un élément clé pour la prise de conscience du citoyen. S'il est effectivement possible de consulter le rapport de gestion sur le site de la commune et de visionner la vidéo qui tourne en boucle à la déchetterie, la commission estime que ces supports n'encouragent pas les citoyens à en prendre connaissance au vu de la forme dans laquelle ils sont présentés, et ne sont donc pas adaptés. Pour atteindre l'ensemble de la population, l'information doit être visible, simple et accessible, sans devoir aller la chercher. Rendre chacun plus attentif et concerné par sa propre consommation en lui indiquant combien il coûte à la communauté, et comment il peut diminuer sa production de déchets, nous semble un objectif réaliste.

#### **Mise en place d'indicateurs :**

La Municipalité se dit tributaire d'un développement informatique pour la mise en place d'indicateurs en temps réel. Il n'est pas demandé d'avoir ces informations en temps réel, mais de publier régulièrement les chiffres des mois écoulés, permettant ainsi à la population de modifier ses habitudes de manière à infléchir ces résultats. La mise en place d'indicateurs devrait être posée en relation avec un objectif principal de diminution drastique de déchets produits. L'encouragement à un tri plus soigneux et une réelle possibilité de réutilisation des ressources devraient également être mis en avant. Cependant, la volonté de réduire les déchets à la source n'est pas clairement exprimée par la Municipalité.

### **Création d'une ressourcerie :**

La Municipalité y a répondu favorablement et l'espace ressourcerie a ouvert début septembre. Elle en phase de test et un point de situation sera fait en fin d'année afin de définir si des ajustements sont nécessaires.

### **Compostage :**

Concernant les quartiers, deux sites de compostage vont être mis en place dans la commune. En ce qui concerne le compostage dans les jardins privés, la communication est inexistante.

En conclusion, la commission à l'unanimité, estime que les réponses données par la Municipalité ont le mérite d'exister, mais ne véhiculent pas un message suffisamment clair pour inciter la population à réduire ses déchets, notamment par la revalorisation, et ne répondent donc que superficiellement au postulat.

La commission relève toutefois l'intérêt de la Municipalité à la revalorisation des déchets, notamment avec l'ouverture de la ressourcerie. Il serait souhaitable d'approfondir la réflexion et de prendre des mesures supplémentaires. Consciente de l'ampleur et de la complexité du problème des déchets, la commission formule le souhait que la Municipalité se fasse appuyer par un groupe de travail susceptible de lui soumettre régulièrement des idées et des solutions, par exemple :

1. Faire un état des lieux de ce qui va et qui ne va pas
2. Fixer des objectifs à atteindre avec les moyens à disposition
3. Utiliser plus de communication visuelle (pictogramme) à la déchetterie et aux éco-points, mieux adaptée aux personnes ne parlant pas français
4. Mettre en place des indicateurs de suivi clairs et accessibles simplement pour savoir si l'on va dans la bonne direction
5. Commenter les résultats des indicateurs
6. Analyser l'effet de ces nouvelles mesures et tenir la population informée afin de lui permettre de changer de comportement

Les bonnes idées se trouvent partout, et nous ne devons pas hésiter à nous inspirer d'autres communes :

La commune d'Onex, nous semble exemplaire en matière de politique de gestions des déchets :

[Déchets - Habiter à Onex](https://www.onex.ch › habiter-a-onex › dechets-15-25)<https://www.onex.ch › habiter-a-onex › dechets-15-25>

[Actions de communication - Ville d'Onex](http://www.onex.ch › multimedia › docs › 2010/12)<http://www.onex.ch › multimedia › docs › 2010/12>

La commune de Nyon, par exemple, suite à des réflexions entre le Conseil Communal et la Municipalité, a fait un excellent communiqué de presse au sujet de sa ressourcerie (voir copie en annexe). Sur son site internet, on peut également trouver une carte qui indique où et comment la population peut réparer, réduire et recycler ses déchets.

Pour conclure et malgré les réserves émises, la commission vous recommande, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Prangins

- Vu** le rapport-préavis No. 19/22 valant réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Joanna Baird intitulé « Pour une véritable gestion des déchets : transparente, pragmatique et préservatrice des ressources »,
- ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide** de prendre acte du rapport-préavis No. 19/22 valant réponse au postulat de Madame la Conseillère communale Joanna Baird intitulé « Pour une véritable gestion des déchets : transparente, pragmatique et préservatrice des ressources ».

Prangins, le 4 octobre 2022

Joanna Baird



Caroline Serafini



Vanni Voegel



Fabienne Zingg



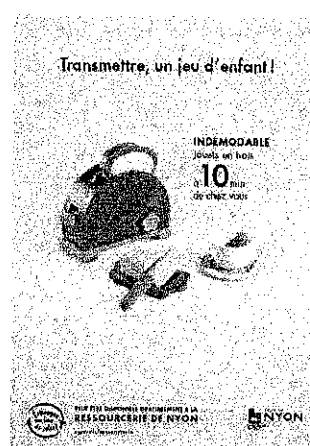
Pièce jointe : Communiqué de presse, Ville de Nyon

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La nouvelle ressourcerie de la Ville ouvre ses portes le dimanche 15 mai

Nyon, le 27 avril 2022

Les possibilités de valorisation des déchets étant encore trop souvent inexploitées, la Ville de Nyon est heureuse d'inaugurer, le dimanche 15 mai, un nouveau service de dépôt et récupération d'objets sur la commune : une ressourcerie.



Fruit des réflexions entre le Conseil Communal et la Municipalité, le nouveau lieu de récupération se situe au sein même de la déchèterie nyonnaise et proposera un local spécialement dédié à l'échange d'objets de seconde-main encore en bon état.

Les Nyonnaises et Nyonnais pourront ainsi y déposer et récupérer poterie, tapis, vélos, meubles, poussettes, etc. La liste est longue ! Néanmoins, pour raisons d'hygiène et de sécurité, le lieu n'accueillera pas encore certains articles dont les appareils électriques et électroniques.

La nouvelle ressourcerie ouvrira ses portes lors d'une inauguration festive le dimanche 15 mai à la déchèterie de Nyon. Elle débutera à 11h30 avec un apéritif dinatoire et l'allocution de M<sup>me</sup> Roxane Faraut, Municipale en charge des Infrastructures. Le public sera ensuite invité à visiter le nouvel espace et à participer à des ateliers organisés dans le but de réduire nos déchets. Les enfants seront invités à participer aux animations spécialement conçues pour eux.



Pour des raisons d'organisation, l'inscription à cet événement est demandée, par téléphone au 022 316 47 50 ou au moyen du formulaire en ligne sur [www.nyon.ch/ressourcerie](http://www.nyon.ch/ressourcerie).

L'inauguration de la ressourcerie est organisée dans le cadre des Journées RRRRR. Il s'agit d'un tout nouvel événement nyonnais visant à sensibiliser la population et les milieux économiques aux gestes du quotidien permettant de réduire nos déchets : Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Rendre à la terre. Cet événement aura lieu du 13 au 22 mai avec de nombreuses activités au programme dont un vide-grenier organisé lors du marché du samedi 14 mai. Programme et inscriptions sous [nyon.ch/rrrrr](http://nyon.ch/rrrrr).

#### Contacts presse

Mme Roxane Faraut, Municipale en charge des infrastructures, 078 699 58 60

Mme Adeline Bragadir, Adjointe au chef de service, 022 316 47 70